Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
ID : 026-212602940-20250224-D202506-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : COINTE Catherine, GONIN Frédéric, GUICHARD Nicolas, LE MEUR Hélène, PERCHE Stéphane, PERROT Paul, PROD'HOMME Serge, REY Christian, CHEVALIER Hélène, BOUNIOL Amandine.

Date de convocation : 14 février 2025 Date d'affichage : 14 février 2025

Absente représentée : GUERIN Freddy représenté par Hélène CHEVALIER - LARAT Cyril représenté par Amandine BOUNIOL

Absents : POUZIN Laurent - DELENCRE Florian Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 06-2025 – REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS PAR ORANGE 2025

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune peut percevoir une redevance d'occupation du domaine public par ORANGE.
L'article R20-52 du décret n°97-683 stipule que le montant maximum des redevances évolue au 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction mesurée au cours des douze mois précédents la dernière publication de l'indice au 1er janvier. Pour information, les tarifs à appliquer pour la redevance à percevoir en **2025** sont :

Patrimoine	Patrimoine total déclaré	Prix unitaire	Montant Redevance brut
Artère aérienne (m)	9,100 Km	40 €	364.00
Artère souterraine conduite (m)	4.515 Km	30 €	135.45
Emprise au sol (m²)	0,50	20 €	10.00
	Montant redevance brut :		509.45 €
	Coefficient d'actualisation		1,62182
	Montant Total :		**826.24 €**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le montant de la redevance d'utilisation du domaine public par ORANGE, à percevoir en 2025 à **826.24 €,**
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La présente délibération sera exécutoire :
- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire - Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme